FRC 1.7508 E

POUR
NOTRE NOUVEAU TRIBUNAL.

Case FRC 16276

A l'Assemblée patriotique de Marseille.

CONCITOYENS ET FRÈRES,

DEs Juges, un Tribunal de votre choix, tels sont les fruits de cette précieuse liberté que vous avez conquise, & que vous saurez conserver. Oui, des premiers, vous l'avez conquise, & lorsque l'Empire entier gémissait, asservi par le despotisme ministériel, parvenu à son comble, vous eûtes le moment du réveil; vos Concitoyens s'armèrent, & la France vous imitant, les Gardes Nationales se formèrent. Un édifice d'une antique structure s'est affaissé sous le poids de soixante siècles; dépôt des lois émanées d'un peuple Roi, dès son origine, & le plus vil esclave des plus insolens despotes qu'il se donnait lui-même. C'était-là que l'anarchie féodale se trouvait amalgamée dans un code enfanté par la terreur, & de ces petits tyrans qui morcélèrent l'Empire Romain, & des peuples infortunés, dont il voulurent bien conserver les coutumes. En vain, dans ces derniers tems de la Monarchie Française, avait-on tenté d'étayer, de soutenir, de réparer cet édifice, dépôt de lois barbares. Le tems qui renferme, dans sa vaste enceinte, toutes les vicissitudes des révolutions, toutes les périodes des Empires, celles des ténèbres profondes & des lumières, & qui marque enfin l'instant des destructions, comme il trace celui d'une nouvelle renaissance; le tems a désigné l'Empire certain & persuasif

THE NEWBERRY LIBRARY

de la raiſon. Ses premiers rayons ont à peine éclairé cet édifice miné par une longue vétuſté, qu'il s'eſt écroulé, & n'a plus préſenté qu'un amas de ruines. Thémis a levé ſon bandeau, étonnée de ſe voir ſeule & intacte au milieu des vaſtes débris de ſon temple, & elle a tendu une main officieuſe aux mortels, qui, juſqu à ce moment, euſſent craint de l'aborder. Autour d'elle s'élève un monument plus ſimple, mais plus durable; les lumières de nos Repréſentans, la ſageſſe de leurs Décrets, en ont poſé les fondemens; les matériaux choiſis, épurés, ſe préſentent en abondance, & la confiance & l'opinion en cimentent toutes les parties. Quelle heureuſe révolution, & quelle journée plus mémorable pour des Français! Ils ont réconquis ces droits ſacrés de l'homme, cette véritable liberté, qui lui aſſure l'Empire du globe dont il était né le maître & le roi; en ne reconnaiſſant par-tout, que des frères, des égaux, & ſe conſtituant une loi, celle de la raiſon, comme l'unique ſouveraine de ſa conduite, de ſes mœurs, de ſes ſociétés. Pénétrés des premiers de cette grand vérité, vos élections vous ont honorés; & c'eſt dans notre Municipalité, que vous avez pris l'honorable Préſident du nouveau Tribunal, que vous recevez des bienfaits de la Nation, & de la ſageſſe des lumières de nos auguſtes Repréſentans. C'eſt dans l'ancien Tribunal, que vous avez été chercher un ſage Magiſtrat, fidèle à ſon devoir, à ſa conſcience, & que vous avez récompenſé de ſon dévoûment anticipé à notre Conſtitution. Vous avez unis à eux deux hommes de loi, pris parmi vous, mes chers Concitoyens, connus par une probité éprouvée; & le patriotiſme avéré de celui que vous avez révendiqué à la Ville d'Aix, vous aſſure de tout le ſuccès d'un pareil choix. La Municipalité regrètera ſans doute, les lumières, les talens de ſon Procureur de la Commune,

mais elle éprouve une douce satisfaction en le possédant comme premier Juge d'un Tribunal qui, protégeant les Citoyens & soutenant la loi, servira d'appui à son civisme. Ainsi l'heureuse union de tous les Corps Administratifs dans cette grande Cité, vont consolider les bienfaits de notre nouvelle législation, des sages Décrets de l'auguste Assemblée Nationale. Ainsi, sont déjoués les vains & chimériques projets des agents du pouvoir exécutif, qui se flattaient follement de se perpétuer dans un ministère qu'ils regardaient comme leurs propriétés. Ainsi, se voit justement déchu de tout espoir de désordre & de désunion, ce Ministre des 83 Départemens, qui brave la Nation, les Français, des hommes libres, & se réserve la place de Secrétaire dans la maison du Roi. Se persuaderait-il encore, qu'à ce titre de chef des conseils du Délégué de la Nation, il augmentera cette influence qu'il s'arroge sur le pouvoir législatif ? A-t-il l'impudeur, je dirais mieux, l'arrogante présomption de croire encore diriger les ressorts du Gouvernement, & les mouvoir à son gré, derrière le rideau monarchique ? A-t-il donc sitôt oublié, que la Nation, sa souveraine, n'a jamais vu en lui, qu'un Visir Ottoman, vil esclave d'une Cour qu'il ne cesse d'aduler ? Pense-t-il que des Français, que des hommes libres, se soumettent à l'entendre, à le savoir discuter leurs plus chers intérêts ? S'il adore sa chaîne, qu'il la souffre en esclave, & la traîne dans les cachots, où ses intrigues & son orgueil ont précipité tant de Citoyens. Son nom tombera dans l'oubli, & réduit à ce rang des valets, qu'il ambitionna toujours, son nom ne doit plus entacher ces proclamations, ces Lettres-Patentes, conformes aux ordres de la Nation, seule souveraine d'elle-même, sous l'empire de la loi. Ce Garde des Sceaux, qui veut ne point désemparer la Garde des Chartres Na-

tionales, auxquelles il se plaît à retrancher, où qu'il veut éluder ; ne se croit-il pas au-dessus de la loi, parce qu'il rêve en être le Ministre ? Sur la plainte de la Commune de Paris, il ose écrire à nos Représentans ces paroles remarquables : *J'ignore encore quel est le terme que le Roi veut mettre à mes fonctions, &c.* L'insensé ! il traite la Nation en sujette & le Monarque en Souverain ! il se prétend livré *aux atteintes d'une malveillance & d'une prévention peu réfléchie.* La Nation, à son sens, délire, & lui seul a la sagesse en partage. Ainsi déchu dans l'opinion de 24 millions d'hommes, rejeté par leurs plaintes unies, il croit, il soutient ne dépandre que du Roi, & met la Nation au second rang !? Il veut, en prêtre, lui commander ? Et vous le souffrirez ? parce qu'il a été le Ministre des Juges, se persuaderait-il être le Ministre de la Justice, ou la Justice elle-même, qui n'est que le principe de la loi ? Tant d'aveuglement a de quoi surprendre, ou l'audace est à son comble. Il doit tomber sous le glaive de la Loi. Il est le premier justiciable de la Loi. C'est cette Loi, que vous, nos juges, vous allez faire respecter ; qui va rendre à tout Citoyen ses droits sacrés de propriété, de liberté, à laquelle entièrement soumis les premiers, vous rendrez le plus pur des hommages pour le bonheur de la Cité, la prospérité des Citoyens & la gloire de la Nation.

A Marseille, le 22 Novembre, l'an second de la Liberté.

E. CHOMPRÉ, Officier Municipal.

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de J. Mossy, Père & Fils, Imprimeurs de la Nation & du Roi.